



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,  
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:  
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

---

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2004/2

Le 22 janvier 2004

### Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé

#### Requête pour avis consultatif

#### La Cour autorise l'Organisation de la Conférence islamique à participer à la procédure

LA HAYE, le 22 janvier 2004. La Cour internationale de Justice, organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, a autorisé l'Organisation de la Conférence islamique, suite à sa demande, à participer à la procédure en l'affaire des Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé (requête pour avis consultatif).

Par lettre en date du 14 janvier 2004, le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique avait demandé que l'Organisation soit autorisée à fournir des renseignements sur la question soumise à la Cour par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Par lettre en date du 19 janvier 2004, le Greffe de la Cour a informé le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique que, conformément à l'article 66 de son Statut, la Cour avait décidé que l'Organisation était susceptible de fournir des renseignements sur la question dont la Cour est saisie. L'Organisation a en conséquence été autorisée à présenter à la Cour un exposé écrit dans le délai fixé au 30 janvier 2004 et à participer à la procédure orale qui s'ouvrira le 23 février 2004 (voir communiqué de presse 2003/44).

---

Département de l'information :

M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél. : + 31 70 302 2336)

Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information (tél. : + 31 70 302 2337)

Adresse électronique: [information@icj-cij.org](mailto:information@icj-cij.org)